

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais - Rapport d'activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil Municipal

Madame Biot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau du SUD dijonnais m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2012 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 1975 et que les communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey et Corcelles-les-Monts y adhèrent.

Sa zone d'intervention recouvre 1850 hectares de pelouses calcaires, forêts et coteaux de vignes, véritable « poumon vert », comprenant des milieux naturels remarquables inscrits pour une grande partie dans le périmètre Natura 2000 de la côte dijonnaise, ainsi que des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

La mission du syndicat est de concilier la protection de l'espace et l'accueil du public, par des aménagements et une mise en valeur du plateau, tout en veillant à la sauvegarde de sa richesse naturelle.

Ses objectifs sont les suivants :

- préserver les zones naturelles des éventuelles nuisances ou menaces (champ de tir, circulation motorisée, dépôts sauvages, fréquentation excessive, etc.),
- développer l'accueil du public, en apportant les adaptations ou les améliorations nécessaires (aires de pique-nique et de repos, cheminements piétonniers, signalétiques, etc.),
- permettre l'accessibilité du milieu naturel à tous (création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours et sentiers de découvertes, accueil de centres de loisirs, etc.) et sensibiliser le public aux enjeux écologique et à l'éco-citoyenneté.

Sont à signaler, au titre de 2012, les réalisations suivantes.

1 - Actions de sensibilisation

- Journée intercommunale de printemps du plateau : 6^{ème} nettoyage intercommunal : participation de douze centres de loisirs des communes membres (plus de 200 participants)
- Organisation au bénéfice des centres de loisirs des communes membres d'un spectacle de sensibilisation ludique sur le thème de la consommation responsable (Troupe Pile Poil et Compagnie) « Au Grand Bazar »

2 - Travaux : accueil du public, offre d'itinéraires et protection de l'espace naturel

- 2^{ème} tranche de travaux d'installation de fermetures d'accès à Marsannay-la-Côte
- Participation aux actions du plan de fréquentation de la côte dijonnaise :
 - projet de création de sentiers VTT : étude des tracés, reconnaissances
 - finalisation du projet d'itinéraire équestre

3 - Actions de communication

- création d'un site internet (finalisation)
- sollicitation des associations des communes membres (Printemps du plateau 2012).

En ce qui concerne le compte administratif 2012, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 17 834,12 € et un excédent d'investissement de 14 071,26 € soit un excédent global de clôture de 31 905,38 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau du SUD dijonnais.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ